



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 9 – MAS REIG

DU MARDI 30 MAI 2023

Référents du quartier :

- Monsieur **FRANCES Raymond**
- Madame **GARCIA Thérèse**
- Madame **HEBERT Laura**
- Monsieur **HENON Charles**
- Monsieur **LAYADI Farid**
- Monsieur **LE MAGOROU Alain**
- Madame **MARIOTTI Brigitte**

Restrictions d'eau

M. le Maire explique qu'à la suite d'un fort déficit de pluie, un arrêté préfectoral a classé la commune en état d'alerte renforcée. 16 communes dans le département sont menacées de coupures d'eau cet été. La situation est gravissime. La nappe phréatique de Banyuls a diminué de 4m.

Il ajoute que jusqu'à maintenant, les restrictions n'ont été que peu respectées. Aujourd'hui des sanctions seront appliquées. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie) va effectuer des contrôles.

Une communication sur les restrictions et usages de l'eau sera faite et sera transmise à la population. Un plan d'économie d'eau va être mis en place à l'échelle communale.

La ville mène plus actions :

- Charte d'engagement avec la préfecture : La commune n'arrose plus les stades, les fontaines sont coupées. Au port, l'eau est seulement autorisée pour la capitainerie. Les fleurs ne sont plus arrosées, les trottoirs sont lavés avec une laveuse à récupérateur d'eau usée. Les stations de lavage sont contraintes de recycler l'eau. Installation de mousseurs sur les robinets.
- En contrepartie, Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant l'arrosage des potagers familiaux deux jours par semaine, les mercredis et samedis de 20h à 2h du matin.
- Étude de la désalinisation de l'eau de mer et notamment sur la pollution potentielle que cela pourrait causer.

L'objectif est d'éviter d'interdire l'arrosage pour les agriculteurs et les vignerons.

Aux alentours :

- Station d'épuration classée A : études sur la réutilisation des rejets pour l'arrosage (et non pas la consommation ou pour recharger la nappe).
- Réflexion sur l'implantation d'îlots de fraîcheur.

- **Un habitant demande si le forage du Val d'Auger pourrait permettre à la ville d'être autonome en eau :**

Monsieur le Maire répond que la ressource de ce forage représente seulement 30% de la consommation totale de la ville.

- **Un administré demande quel est l'état des réseaux d'eau :**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence de l'eau relève directement de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI). On estime qu'un réseau est en bon état lorsqu'il délivre 80% de l'eau acheminée (le reste étant en perte). Les réseaux de la ville assurent entre 70% et 75% de la distribution. Sur ce point, le retard est rattrapé petit à petit au fil des différents travaux de remise en état des réseaux.

- **Un résident demande si la mairie a prévu une communication pour informer sur les bonnes pratiques et les économies que nous pouvons faire en faveur de l'environnement :**

Monsieur le Maire explique que la ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de prévention contre la pollution plastique. La ville de Banyuls choisit d'aller plus loin et de s'inscrire dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'environnement (5 juin), il rappelle que la ville organise un week-end pour sensibiliser les publics à l'importance de la pollution engendrée par les déchets abandonnés issus des emballages ménagers (80% des déchets qu'on retrouve en mer proviennent de la terre) : "Banyuls passe au vert", du 2 au 4 juin 2023. Tout le week-end, plusieurs actions sont organisées dans la ville, toujours en partenariat avec l'Observatoire Océanologique de Banyuls et Plastic@Sea : grand ramassage de déchets (ville, plage, port de plaisance), forum des solutions, inauguration du Chemin Baillaury...

Monsieur le Maire insiste sur le fait que c'est un temps fort annuel où chacun est invité à venir et à devenir acteur de la transition écologique et de la préservation de l'environnement et de la biodiversité de la ville.

- **Une administrée signale qu'il y a une certaine porosité entre les réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées, ce qui provoque des remontées d'eau usées quand il pleut.**

Monsieur le Maire explique que le problème existe au niveau du Port de plaisance. Le réseau d'assainissement est en mauvais état et des infiltrations parasites surviennent. En conséquence, le réseau d'eaux usées se charge en eau pluviale et l'ensemble remonte depuis le Port jusqu'aux quartiers en surplomb.

La ville a mené un travail commun avec la CCACVI, la pompe du Port va être renforcée et l'excès d'eau sera renvoyé vers la station d'épuration ou la mer. Le procédé est validé par l'ensemble des services compétents, pour une intervention avant la haute saison.

Monsieur le Maire ajoute que la CCACVI sera saisie pour cette problématique au Mas REIG.

Propreté de la ville

- **Un résident demande s'il est possible d'augmenter le nombre de passage des services propreté :**

Monsieur le Maire indique qu'il y a quotidiennement plusieurs passages des 18 agents municipaux et de ceux de la CCACVI. Malgré cela, la problématique des déchets persiste. Or, la mobilisation des agents à un coût, porté par les administrés, c'est pourquoi chacun doit se responsabiliser.

M. le Maire explique ensuite que la propreté d'une ville est un marqueur fort, un atout de valorisation de la commune. Toutefois, la propreté est un combat permanent et c'est l'affaire de tous.

En outre, la ville est engagée dans plusieurs Appels à Projets (Citeo, gestion des encombrants, nettoyage des plages, gestions des plastiques jetables avec le laboratoire Arago.

Par ailleurs, il a été décidé de renforcer la gestion des cartons et emballages avec :

1. Un passage effectué en fin de matinée par la Communauté de Communes,
2. Un passage effectué par les services municipaux, en complément, soit en début, soit en fin d'après-midi afin d'éviter l'encombrement de la voie publique par des emballages.

Une réunion d'information et de sensibilisation sera organisée pour les commerçants afin de leurs rappeler leurs engagements :

1. A sortir les ordures ménagères avec un contenant étanche, afin d'éviter les traces et souillures des poubelles sur les trottoirs (malheureusement, à ce jour, les trottoirs présentent encore beaucoup trop de traces et salissures),
2. A gérer les emballages et plier les cartons restants avant leur mise en conteneurs (encore aujourd'hui, trop de tas de cartons non pliés et laissés de façon anarchique aux abords des colonnes),
3. A entretenir leur terrasse,
4. A veiller à ce que leur terrasse ne s'étende pas de manière abusive sur l'espace public et en n'empiétant pas sur les trottoirs.

Enfin, en complément, afin de s'assurer que les engagements de tous soient respectés, la Police Municipale est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire strictement respecter la propreté et l'espace public.

Rappelons que la déchetterie est ouverte et gratuite, il est possible de demander une carte d'accès par foyer à la communauté de communes.

- **Une administrée souligne que les sacs qui sont distribués à l'Office de Tourisme, au camping et à la Mairie fonctionnent très bien.**
- **Monsieur le Maire demande aux administrés s'ils approuvent la suppression des poubelles sur la plage, afin de limiter l'abandon de déchets :**

Monsieur le Maire ajoute que ce dispositif sera testé pendant un mois pour inciter les usagers à repartir avec leurs déchets, comme c'est le cas dans certains autres sites classés du département, comme à Paulilles.

- **Une administrée propose d'installer une grande poubelle avec couvercle pour éviter que les déchets ne s'envolent.**

Éclairage public

Monsieur le Maire explique qu'un investissement de 650 000€ sera effectué pour équiper la commune d'éclairage LED. Ce projet sera subventionné à 50% par le fonds vert (dispositif mis en place par le gouvernement). Il rappelle que l'objectif est d'éclairer le sol, de limiter la pollution lumineuse vers le ciel et de baisser la consommation.

M. le Maire et la police municipale indiquent que l'extinction de l'éclairage public n'a entraîné aucune incidence sur la sécurité. Quelques délits mineurs restent commis la nuit mais pas plus qu'en journée.

Monsieur le Maire rappelle que l'interruption de l'éclairage public interviendra aux horaires suivants :

- Entre le 15 octobre et le 31 mai : de 23 heures à 5 heures
- Entre le 1er juin et le 20 septembre : de 2 heures à 5 heures
- Entre le 21 septembre et le 14 octobre : de minuit à 5 heures

Le stationnement, les parkings et la sécurité

- **Un administré demande s'il existe une tolérance pour les stationnements gênants ou interdits :**

M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de passe-droit.

La police municipale explique qu'il y a simplement une tolérance pour un arrêt minute des propriétaires devant le garage mentionnant leur plaque d'immatriculation.

Pour rappel, les agents de la police municipale sont en service de huit heures à minuit et sont à la disposition des administrés souhaitant signaler des voitures stationnées devant leur garage.

- **Certains habitants sont inquiets du bon fonctionnement des parkings cette année :**

M. le Maire rappelle que cette année, l'abonnement des résidents sera à 40 euros pour la saison complète. Toutes les informations figurent le site internet de la ville, [accessible ici](#).

Il indique que les problèmes de l'année dernière étaient principalement dus à une mauvaise connexion internet qui ne permettait pas une bonne lecture des plaques d'immatriculation : cette année, l'ensemble des parkings vont être raccordés à la fibre, ce qui devrait mettre fin à ces difficultés.

- **Quelles sont les zones où il est permis de stationner grâce à l'abonnement résident ?**

M. le Maire indique que l'abonnement fonctionne dans toutes les zones payantes de la commune, sauf pour le Front de mer et le début de l'avenue Général de Gaulle, qui nécessite un paiement au parcmètre.

- **Les résidents peuvent-ils faire bénéficier leur famille de l'abonnement, lorsque celle-ci ne réside pas à Banyuls-sur-Mer ?**

M. le Maire explique que non, car l'abonnement fonctionne avec le numéro de la plaque d'immatriculation.

Il ajoute que le stationnement payant crée une contrainte, mais permet *in fine* un turn-over des voitures, ce qui met fin aux voitures ventouses et au manque de places de stationnement. Aujourd'hui, la police municipale fait respecter le stationnement et la circulation s'est améliorée. Par ailleurs, les recettes générées par les parkings pourront atteindre à terme 200 000 euros et permettront le financement de futurs projets.

La ville est inscrite dans les objectifs de développement durables : l'objectif est de sortir la voiture du centre-ville. Pour rappel, le souhait de faire payer les stationnements est issue de la concertation avec la population, afin de mettre à contribution l'utilisateur et pas uniquement les Banyulencs. Faire payer le stationnement permet de trouver des recettes sur les budgets annexes plutôt que d'augmenter les impôts.

Pour mémoire, avant 2014, les recettes de stationnement étaient de 26 000 euros.

L'année dernière, les recettes ont atteint 170 000 euros alors que les parkings n'avaient pas fonctionnés.

- **Un administré demande s'il est prévu de poser des panneaux solaires sur les parkings :**

Les services techniques vont étudier la question, car leur installation n'est pas systématiquement autorisée notamment lorsque certaines zones sont inondables.

- **Un administré signale qu'une voiture roule très vite et demande s'il serait possible de poser une chicane. Ainsi, cela éviterait de réduire le nombre des places de parking.**

Monsieur le Maire indique que pour faire barrage à cette vitesse excessive, la ville a passé un accord avec la ville de Port Vendres pour utiliser leur radar mobile. Des interventions de police municipale vont être mises en place rapidement.

Déploiement de la fibre

- **Un habitant demande qui pourra bénéficier de la fibre et s'il existe un plan de déploiement :**

M. le Maire indique que 40% du territoire de la ville sera couvert d'ici la fin de l'année et la totalité d'ici 2024, y compris les mas isolés. Ce chantier est suivi par le département.

Il ajoute qu'un site dédié permet de vérifier l'éligibilité à la fibre, accessible en cliquant [ici](#). La fibre sera principalement installée dans les réseaux télécom existants. Une communication sera faite sur le sujet par le département.

Travaux de rénovation de la Baillaury

Monsieur le Maire annonce l'inauguration le vendredi 2 juin à 17h de la re-naturalisation de la rivière. Il rappelle que ce projet, subventionné, a coûté 1,2 millions d'euros, le coût restant à la charge de la ville de Banyuls-sur-Mer étant de 80 000 euros seulement.

Le projet consiste en la création d'un cheminement piéton le long de la rivière. L'objectif est que la nature retrouve ses droits : canards, poissons, végétation. Des bancs avec des tablettes explicatives de l'histoire de la Baillaury sont installés. Des fresques ont été peintes sur les murs.

Ce cheminement piéton permettra de faire le lien avec le parking Baillaury, dit « Plage centrale ». Ainsi les cyclistes et piétons seront prioritaires sur ce cheminement qui mènera à la plage.

Une administrée s'interroge sur ce qui se passera lorsque le cheminement sera recouvert par les eaux en hiver :

Monsieur le Maire explique qu'il ne faut pas s'inquiéter, les aménagements ont été conçus pour s'adapter au climat.

Col de banyuls

Un résident signale le retrait du panneau « col de banyuls » à l'entrée de la route des mas :

M. le Maire indique qu'un arrêté préfectoral contraint la fermeture du Col de Banyuls, en application d'un arrêté ministériel définissant les moyens de lutte contre les flux migratoires illégaux et le trafic de drogue. Il ajoute que le panneau n'a pas été retiré par les services de la Mairie.

Projet SNCF

M. le Maire annonce un grand projet de revitalisation de l'entrée de ville : ce semestre, la ville va faire l'acquisition du parking de la gare auprès de la SNCF, pour un montant de 600 000 euros.

Cela permettra à la ville de réaménager le parking et le parvis de la gare en pôle multimodal (train, bus, covoiturage...etc.) et de créer un « tiers lieu » sur le site des anciennes caves Bartissol. L'objectif est de mêler les univers associatif et culturel avec un pôle d'économie bleue : ce site comprendra des salles mises à disposition des associations, une médiathèque, ainsi qu'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie marine, comme l'entreprise Plastic@Sea. La viticulture étant en perte de vitesse, il est important pour la ville de favoriser le développement d'industries nouvelles en lien avec son territoire. Ce projet suscitera la création de près de 40 emplois.

Ce projet complexe de 10 millions d'euros sera largement subventionné, notamment par la région dans le cadre du dispositif « 1001 gares ».

➤ **Une administrée s'inquiète sur le maintien des trains TER jusqu'à Perpignan :**

Monsieur le Maire indique qu'une lettre ouverte a été publiée sur l'indépendant et envoyée au président de la SNCF, en reportant cette problématique et en dénonçant le fait que ville voit régulièrement ses trains annulés ou avec des horaires intenable. La ville est adhérente au dispositif « 1001 gares » afin, justement, de maintenir l'activité ferroviaire et de redonner vie aux locaux SNCF fermés.

A l'heure actuelle, le projet est en cours de lancement avec la SNCF, mais il existe de nombreuses contraintes techniques qui vont nécessiter le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

Aménagement de l'espace méditerranée

M. le Maire indique que le parking Méditerranée sera rénové après la Fête des vendanges et une mise en concurrence sera lancée pour déterminer les occupations autorisées.

Le jardin d'enfants va être déplacé, un îlot de fraîcheur va être créé, ainsi qu'une passerelle sur le pont pour élargir le trottoir.

Actuellement, on recense environ 400 plongées par jour, ce qui est trop important pour la surface actuelle de la réserve. Il faudra étendre celle-ci du Cap Bear jusqu'au Cap Cerbère et mieux répartir les spots de plongée, afin de limiter la concentration de fréquentation.

Le Passais va faire l'objet de travaux de remise en état, mais sa réfection complète nécessitera une enquête environnementale, c'est donc un projet de long terme.

Du retard a été pris dans l'aménagement du local au port pour l'entreprise Plastic@sea, en raison de la nécessité de dévoyer une ligne électrique. Mais le souhait de la ville est de conserver sur son territoire cette entreprise qui va investir plusieurs centaines de milliers d'euros pour se développer. Un partenariat avec le laboratoire Arago va être lancé pour la prise d'eau.

Futur lotissement de la Réthorie – rue Amiral Vilarem

➤ **Les habitants souhaitent savoir où en est le projet du futur lotissement de la Rectorie – rue Amiral Vilarem.**

Monsieur le Maire indique que la mairie a obtenu le permis de lotir. Il a été fait appel à un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui procède à l'élaboration des plans du lotissement. Le prix des parcelles sera déterminé par la suite, et les parcelles seront mises en vente. Les travaux devraient commencer courant 2024.

➤ **Un habitant demande si les Banyulencs seront prioritaires pour acheter les parcelles :**

Le maire a indiqué qu'il était envisagé qu'un certain nombre de parcelles soient vendues via le dispositif de Bail Réel et Solidaire (BRS). Il s'agit d'un nouveau type de bail créé afin de

permettre l'accession à la propriété pour un public avec de faibles ressources. Concrètement, l'acheteur est propriétaire de sa maison, mais le terrain reste la propriété du lotisseur. Quand la personne souhaite revendre, le prix de vente est plafonné et la vente ne peut être faite qu'auprès d'un acheteur avec le même plafond de ressources.

Le système coopératif permet de ne pas faire de spéculation immobilière.

Monsieur le Maire insiste aussi sur son souhait de créer de la mixité sociale, et de permettre aux jeunes de s'installer à Banyuls.

Questions et remarques diverses de la part des administrés

Un administré demande si la rénovation du centre aéré est prévue :

Monsieur le Maire indique que la ville n'a pas la compétence pour le faire, il rappelle que le centre aéré est géré pour la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI).

Un habitant demande si la fréquence des navettes municipales va être augmentée pour la saison estivale ?

Monsieur le Maire indique que pour la saison (juillet et août), il y aura l'esti-navelle et plus de la navette municipale.

Une administrée demande quelles seront les actions pour lutter contre la prolifération des moustiques :

Monsieur le Maire explique que c'est l'EID Méditerranée (Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen) qui se charge de cette problématique. Mais il n'y aura pas de démoustification.

**Pour toutes autres demandes, n'hésitez pas à contacter
Le service vie citoyenne au 04 68 88 78 06 ou à nous écrire par mail :
viecitoyenne@banyuls-sur-mer.com**